

Décision Générale colonial

Décision n° n°14 solde

n°14

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 31 janvier 1931
Numéro JO n° 410 du 31/01/1931	Date du numéro 31 janvier 1931

TEXTE INTÉGRAL

le salaire mensuel de Ahmed Farah, moniteur à l'école publique, est porté de 225 à 275 franes, à compter du 1 janvier 1931.